

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 023

Objet : Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Séance du six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (66) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHEN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante) - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eddie BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric SMAL - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 023

Objet : Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1413-1 et L 2121-21 ;

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire pour les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports annuels établis par les cocontractants d'un contrat de partenariat,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public (DSP), de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce.

Par délibération n°2020/126 en date du 13 octobre 2020, le conseil communautaire a instauré la CCSPL et en a fixé sa composition. Elle comprenait le Président, membre de droit, 8 élus communautaires (8 titulaires et 8 suppléants) et 2 représentants d'associations locales (CLCV à Hazebrouck et l'association La Maison de la Bataille à Noordpeene).

Toutefois, avec la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS), la CCSPL doit comprendre des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux (au lieu de représentants d'associations locales).

Par conséquent, au regard des nouvelles compétences de Cœur de Flandre agglo (notamment les compétences Eau et Assainissement des eaux usées), il convient de modifier la composition de la CCSPL.

Il vous est proposé :

- d'abroger la délibération n°2020/126 en date du 13 octobre 2020,
- de modifier la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :
 - le Président, membre de droit, ou son représentant,
 - 8 membres titulaires et 8 membres suppléants, à désigner parmi les membres du conseil communautaire,
 - 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux,
- d'accepter le principe du vote à main levée,

- de désigner les nouveaux représentants de la commission consultative des services publics locaux.

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.
Le Président procède au recensement des candidatures.

Les candidatures proposées pour le collège des élus sont les suivantes :

- Délégué titulaire : César STORET – Délégué suppléant : Luc VAN INGHELANDT
- Délégué titulaire : Dominique JOLY – Délégué suppléant : Roger LEMAIRE
- Délégué titulaire : Eddie DEFEVERE – Déléguée suppléante : Sandrine KEIGNAERT
- Déléguée titulaire : Marie SANDRA – Délégué suppléant : Pascal CODRON
- Délégué titulaire : Arnaud DEVILLEZ – Délégué suppléant Gilles DEVIENNE
- Déléguée titulaire : Edith STAELEN – Délégué suppléant : Hervé DELVA
- Délégué titulaire : Philippe GRIMBER – Déléguée suppléante : Elise DORMION-ROUSSEZ
- Délégué titulaire : Philippe MASQUELIER – Délégué suppléant : Bertrans CREPIN

Les candidatures proposées pour le collège des usagers des services publics locaux sont les suivantes :

- Roselyne DEPECKER
- Béatrice VEIT-TORREZ
- Jean-François DECOOL
- Patrice CHEVALIER

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, ils sont désignés d'office membres de la Commission consultative des services publics locaux, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote :

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 6 février 2024,
Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL

